

Réunion du Conseil Municipal du 16 mai 2022

20h00

Convoqué le 11/05/2022

Présents : Mmes BEGUIN Fabienne, D'AGATA Rachel, DUCRET Maïté, GIRBE Odile, LECOMTE Christine, SECCHI Virginie, MM. DAUTY Jean-Christophe, DUC MAUGE Michel, FERLIN Damien, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GONTIER Hervé, JOUFFRAY Stéphane, PINTER François, SARTORE Dominique, Mmes VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle.

Absents excusés : M. LAFOREST Jean-Daniel (procuration à Fabienne BEGUIN), M. MORIN Christian (procuration à Damien FERLIN à partir du 3), SOARES Armino (procuration à Stéphane JOUFFRAY), PLANÇON Dominique (procuration à Jean Christophe DAUTY), Marie GUIRIMAND (procuration à François PINTER).

Absente : Mme GUENICHE Lucie

Monsieur Frédéric GENIN, 1^{er} adjoint, préside la séance par empêchement du Maire

Madame Mauricette VALLET a été élue secrétaire.

1-Aprobation compte rendu du 14 mars 2022 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur GENIN propose d'ajouter à l'ordre du jour un accord de principe sur une proposition de cession de terrains et talus à la société les Sheds et la création d'un parking pour le projet MECALIXIR. Le dossier complet a été transmis en amont aux conseillers municipaux.

Messieurs PINTER et DAUTY (représentant également leurs colistières) auraient aimé avoir plus de temps pour étudier ce dossier qui concerne un projet privé porté par Monsieur MORIN également Maire de la commune. Messieurs GENIN et FERLIN proposent de répondre à leurs questions et rappellent que c'est pour cette raison que Monsieur MORIN n'assiste pas à ce conseil municipal et qu'il donne procuration uniquement pour les sujets suivants de l'ordre du jour.

L'accord de principe porte sur 2 points :

- sur la vente à la SCI « Les Sheds » des talus entourant sa propriété pour les intégrer dans le projet « MECALIXIR » et les requalifier par une mise en valeur.
- sur la mise à disposition (convention ou bail) ou la vente de la parcelle AC 636 (ancien skate parc) à la SCI des Sheds pour usage de parking qui serait partagé avec « l'Arbre à fil ».

Monsieur PINTER qui reconnaît l'idée innovante et la réhabilitation d'un site avec le projet porté par la SCI « Les Sheds » souhaite aussi une réflexion sur l'utilisation en parking d'un espace qui a une histoire et qui dessert une autre activité, il regrette que le dossier n'ait pas été présenté en commission et souhaite également une réflexion sur la place des jeunes dans l'espace.

Madame VIGNON précise qu'un projet de skate parc va être étudié et rappelle les bonnes relations de la commune et son partenariat avec ACTIV ROYANS dans différentes actions en faveur des jeunes.

Les élus décident à l'unanimité :

- d'un accord de principe pour la cession du talus à SCI « Les Sheds » qui devra être validé lors d'un prochain conseil municipal

- concernant la mise à disposition de la parcelle AC 636, la meilleure hypothèse sera retenue après travail en commission qui se réunira début juin et qui sera composée de Messieurs Damien FERLIN, Jean-Christophe DAUTY, François PINTER, Hervé GONTIER, Franck GERBOUD, Frédéric GENIN et Mesdames Virginie SECHHI et Marie GUIRIMAND (si elle le souhaite). La décision retenue sera soumise à l'approbation du conseil municipal lors d'une prochaine séance.

2- Assujettissement de la taxe des logements vacants à la taxe d'habitation :

Monsieur GENIN, 1^{er} adjoint, informe l'assemblée que l'article 1407 bis du code général des impôts donne la possibilité aux communes d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant aux EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 2 années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

3- Subventions 2022 associations :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour fixer comme suit le montant des subventions allouées aux différentes associations (hors associations conventionnées) pour l'année 2022 :

FNACA	300.00 €
Pionniers du Vercors	1 300.00 €
Association nationale 11èmes cuirassiers	250,00 €
Banque alimentaire	51,00 €
Comité d'animation de la Matinière	1 200.00 €
Comité des fêtes	1 000.00 €
Union Fédérale Anciens Combattants	300.00 €
O.C.C.E (école Pasteur)	7 300.00 €
Coopérative scolaire (école maternelle) O.C.C.E	3 700.00 €
Comité des Laboureurs	2 000.00 €
Croix rouge	200.00 €
Les yeux fertiles	1 500.00€
UCIA	3 000.00 €

TOTAL	22 101.00 €

A noter subvention à l'association « Pionniers du Vercors » majorée cette année pour l'organisation d'une manifestation exceptionnelle (dont les autres associations d'anciens combattants sont également partenaires).

4- Versement participation école Jeanne d'Arc :

Monsieur GENIN, 1^{er} adjoint, informe l'assemblée que la participation communale année scolaire 2021/2022 due pour les enfants Saint-Jeannais scolarisés en primaire et maternelle à l'école Jeanne D'Arc s'élève à **24 152 €** :

- **pour le primaire 14 520 €**
 - 605 € x 24 = 14 520 €
- **pour la maternelle (à partir de 3 ans) : 9 632 €**
 - 1 376 € x 7 = 9 632 €

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour verser la somme de 24 152 € correspondant à la participation de la commune due à l'école Jeanne D'Arc et toutes pièces se rapportant à cette décision.

5- Participation classes transplantées école Pasteur :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour participer à hauteur de 11€ par jour et par élève St Jeannais scolarisé à l'école élémentaire Louis Pasteur pour :

- la classe découverte de Paris qui s'est déroulée du 11 au 13 avril 2022 soit : 14 élèves x 11€ x 3 jours = 462€
- la classe de découverte à Saint-Tropez du 16 au 20 mai 2022 : 34 élèves x 11€ x 5 jours = 1 870€

Soit un total de 2 332€

6- Demande de subvention au titre des amendes de police :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter une subvention au titre des amendes de police départementales pour la signalisation horizontale en centre-ville.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 14 123,95 € HT.

7- Création poste adjoint administratif principal 1^{ère} classe par avancement de grade :

Monsieur GENIN, 1^{er} adjoint, informe le conseil municipal qu'un agent actuellement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe peut prétendre à l'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe au 1^{er} août 2022.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour créer, à compter du 1^{er} août 2022 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe au 1^{er} août 2022, pour avancement de grade.

13-Questions diverses :

- Madame BEGUIN informe l'assemblée qu'une 2^{ème} famille de réfugiées Ukrainiennes sera accueillie sur la commune mardi 16 mai, elle sera hébergée comme la première famille dans un logement communal vacant.
- prochain conseil municipal lundi 20 juin

Séance levée à 21h10.

